

# Contrat de Licence Utilisateur Final Trend Micro

Logiciel/Services: Trend Micro Web Security Services

Version : Française/France

Objet : Licence d'Évaluation et Licence Commerciale

Date : Mars 2020

IMPORTANT: LE PRESENT CONTRAT ("CONTRAT") REGIT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES TREND MICRO INCORPORATED OU UNE SOCIETE AFFILIEE LICENCIEE ("TREND MICRO") "VOUS" CONCEDE, EN TANT QUE PARTICULIER OU EN QUALITE DE REPRESENTANT DUMENT HABILITE D'UNE PERSONNE MORALE, UNE LICENCE D'UTILISATION DU "LOGICIEL", DES "SERVICES", ET DE LA "DOCUMENTATION" ASSOCIEE. LE FAIT D'ACCEPTER LE CONTRAT SELON LES MODALITES CI-APRES EMPORTE CONCLUSION DE CELUI-CI. TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL, DES SERVICES ET DES SERVICES DE SOUSCRIPTION (MISES A JOUR ET SUPPORT TECHNIQUE) EST DES LORS SOUMISE AUX PRESENTES STIPULATIONS. VEUILLEZ IMPRIMER UNE COPIE DU CONTRAT POUR VOS ARCHIVES ET EN SAUVEGARDER UNE VERSION ELECTRONIQUE.

**Veillez consulter la Charte Globale Données Personnelles de Trend Micro accessible à [www.trendmicro.com/privacy](http://www.trendmicro.com/privacy), qui s'applique à tout traitement opéré par Trend Micro à partir des données personnelles vous concernant ou liées à l'utilisation du Logiciel au sein de votre foyer.**

Vous devez lire attentivement les stipulations du Contrat et procéder à son acceptation selon les modalités ci-après, ainsi que confirmer avoir pris connaissance de la Charte Globale Données Personnelles Trend Micro préalablement à toute installation ou autre utilisation du Logiciel. Si vous êtes un particulier, vous devez être majeur au sein de votre État de résidence pour conclure le Contrat. Si vous agissez pour le compte d'une personne morale, vous devez être dument habilité par celle-ci à cet effet.

Que vous téléchiez ou activiez le Logiciel ou les Services à des fins d'évaluation ou commerciales, le Contrat sera réputé conclu dès lors que vous aurez cliqué sur le bouton ou coché la case "J'accepte le Contrat" ci-après. Si vous ou l'entité que vous représentez n'acceptez pas les stipulations du Contrat, veuillez cliquer sur le bouton ou cocher la case "Je n'accepte pas le Contrat". Aucun contrat ne sera alors conclu entre vous et Trend Micro et vous ne serez pas autorisé à installer et utiliser le Logiciel à quelque fin que ce soit.

**NOTE : L'ARTICLE 8 DU CONTRAT LIMITE LA RESPONSABILITÉ DE TREND MICRO. LES ARTICLES 3, 9, 10 ET 11 COMPORTENT DES EXCLUSIONS/LIMITATIONS DE GARANTIE. L'ARTICLE 7 CONSTITUE D'IMPORTANTES RESTRICTIONS A L'UTILISATION DU LOGICIEL.**

- 1. STIPULATIONS APPLICABLES.** Le Contrat concerne Trend Micro Web Security Services ("Services"). Au cours de la procédure d'installation du Logiciel et des Services, il peut vous être demandé d'accepter une autre version de la licence Trend Micro, auquel cas la licence Trend Micro acceptée en premier lieu prévaudra et régira votre utilisation du Logiciel et des Services. L'ensemble des droits visés au Contrat est subordonné à votre acceptation préalable de celui-ci selon les modalités visées ci-avant. *Licence Commerciale.* Si vous avez souscrit une licence payante du Logiciel et des Services, les articles 1, 2 et 4 à 23 ci-après vous sont spécifiquement applicables. *Licence d'Évaluation.* Si vous n'avez pas souscrit de licence commerciale du Logiciel et des Services et les utilisez à des fins de test ou d'évaluation, vous êtes un "utilisateur test" et les articles 1 et 3 à 23 ci-après vous sont spécifiquement applicables.
- 2. LICENCE COMMERCIALE.** Pour chaque licence commerciale souscrite, Trend Micro vous accorde un droit personnel, non-exclusif, non-transférable et non-cessible d'activation et d'utilisation du Logiciel et des Services sur une (1) Playstation® 3, Playstation® Portable, Playstation® Vita ou Playstation® 4 (individuellement, un "Serveur"), valable pour le monde entier et la durée pour laquelle les redevances de licence auront été acquittées et telles que spécifiées sur votre facture, reçu, confirmation de commande ou tout autre document commercial ("Période de Souscription"). Les redevances de licence doivent être acquittées pour chacun des Serveurs sur lesquels sont utilisés le Logiciel et les Services.
- 3. LICENCE D'ÉVALUATION.** Si vous êtes un utilisateur test, Trend Micro vous concède, pour la Période de Souscription et pour le monde entier, un droit personnel, non-exclusif, non-transférable et non-cessible d'utilisation du Logiciel et des Services sur un (1) Serveur. La Période de Souscription pour les utilisateurs test est celle indiquée ou autorisée sur votre confirmation de commande ou tout autre document commercial. Le Contrat expire automatiquement à la fin de la Période de Souscription. Vous pouvez souscrire une licence commerciale du Logiciel

et des Services en contactant un revendeur autorisé Trend Micro. SI VOUS SOUSCRIVEZ UNE LICENCE COMMERCIALE PREALABLEMENT A L'EXPIRATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION DE LA LICENCE D'EVALUATION, VOUS RENONCEZ PAR LA-MEME, DE MANIERE IRREVOCABLE ET DES ACTIVATION EFFECTIVE DE LA LICENCE COMMERCIALE (SELON LES MODALITES VISEES A L'ARTICLE 5 CI-APRES), AU BENEFICIE DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION RESTANT A COURIR. DES LORS ET SI VOUS SOUHAITEZ BENEFICIER DE L'ENTIERE PERIODE DE SOUSCRIPTION DE LA LICENCE D'EVALUATION, N'ACTIVEZ PAS LA LICENCE COMMERCIALE AVANT L'EXPIRATION DE CETTE PERIODE DE SOUSCRIPTION. Si vous ne souscrivez pas de licence commerciale, vous vous engagez à détruire ou effacer l'intégralité des copies du Logiciel dans les quinze (15) jours suivant l'expiration du Contrat. SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, LE LOGICIEL, LES SERVICES ET LA DOCUMENTATION ASSOCIEE DE TREND MICRO UTILISES A DES FINS D'EVALUATION SONT FOURNIS "EN L'ETAT", SANS GARANTIE DE PERFORMANCE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ("GARANTIES"). Veuillez noter que l'article 9 limite les obligations de garantie de Trend Micro.

4. **MISES A JOUR.** Le fonctionnement effectif du Logiciel et des Services nécessite des Mises à Jour. Les "Mises à Jour" s'entendent des nouveaux fichiers de signatures, des définitions ou règles concernant les composants sécuritaires du Logiciel et des Services, ainsi que les améliorations mineures apportées au Logiciel, les Services et la Documentation associée. Les Mises à Jour sont disponibles au téléchargement et à l'utilisation exclusivement pendant votre Période de Souscription définie ci-avant et sont soumises aux stipulations du Contrat en vigueur au jour de leur disponibilité effective au téléchargement. L'utilisation des Mises à Jour peut en outre, le cas échéant et préalablement à leur téléchargement effectif, nécessiter l'acceptation de conditions de licence complémentaires ou distinctes de celles visées au Contrat. A compter de leur téléchargement et pour les besoins du Contrat, les Mises à Jour sont assimilées au "Logiciel". Les Mises à Jour se substitueront aux composants du Logiciel antérieurement concédés sous licence, mais ne sauraient en aucun cas induire une quelconque augmentation du nombre autorisé de Serveurs ou d'utilisateurs. Trend Micro fera ses meilleurs efforts aux fins de vous notifier toute modification substantielle apportée au Logiciel ou au Contrat et ce, par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de votre enregistrement et publication sur le site officiel de Trend Micro, [www.trendmicro.com](http://www.trendmicro.com). Il relève de votre responsabilité exclusive de consulter régulièrement le site internet de Trend Micro afin de prendre connaissance desdites modifications. Toute modification du Contrat, effectuée à la seule discrétion de Trend Micro, entrera en vigueur (i) pour toute nouvelle souscription, à la date d'acceptation du Contrat modifié selon les modalités visées en préambule ci-avant, et (ii) pour les souscriptions en cours, dans les trente (30) jours calendaires suivant publication du Contrat amendé sur le site officiel de Trend Micro accessible à [www.trendmicro.com](http://www.trendmicro.com). Vous acceptez alors d'être lié par les stipulations du Contrat amendé. Si tel n'est pas le cas, vous n'êtes plus autorisé à utiliser le Logiciel et devez résilier immédiatement votre licence. Vous serez alors en droit de solliciter un remboursement des redevances acquittées au titre de la Période de Souscription, au prorata temporis de la non-utilisation du Logiciel.
5. **ACTIVATION/ENREGISTREMENT DU LOGICIEL.** Afin de recevoir les Mises à Jour, vous devez impérativement activer le Logiciel et les Services et/ou vous enregistrer auprès de Trend Micro. Ces prérequis visent à vérifier, d'une part, que le Logiciel et les Services sont exploités sur le nombre de Serveurs pour lequel la licence a été concédée et, d'autre part, que les utilisateurs finaux autorisés bénéficient effectivement des Services de Souscription concernés. L'enregistrement nécessite la communication du numéro de série du produit et d'une adresse électronique valides, aux fins de recevoir les notifications de renouvellement ou toute autre notification légale.
6. **SONY COMPUTER ENTERTAINMENT INC. (« SCE ») SUPPORT TECHNIQUE.** Durant la Période de Souscription, les utilisateurs enregistrés, sous licence commerciale ou d'évaluation, bénéficient d'un support technique pendant les heures ouvrées mais seulement dans un nombre limité de langues. **Important :** L'assistance par téléphone, via numéro gratuit ou payant, n'est disponible que dans certains pays, pour les utilisateurs enregistrés ou en possession d'une licence valide.
7. **UTILISATION INTERDITE.** Le Logiciel fait l'objet d'une concession de licence à votre profit, non d'une vente. Trend Micro et ses fournisseurs détiennent l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents au Logiciel, aux Services et à la Documentation associée et se réservent tout droit non expressément concédé au titre du Contrat. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à prêter, nantir, sous-licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout ou partie du Logiciel ou des Services, utiliser les composants du Logiciel indépendamment les uns des autres ou utiliser le Logiciel ou les Services aux fins de fournir des prestations de services au profit de tiers. De même et sauf dispositions légales impératives contraires, vous vous engagez à ne pas procéder ou tenter de procéder à une ingénierie inverse de tout ou partie du Logiciel, décompiler, modifier, traduire, désassembler, découvrir le code source ou créer des œuvres dérivées de tout ou partie du Logiciel ou encore, autoriser un tiers à réaliser l'une quelconque des opérations qui précèdent.
8. **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.**
  - A. SOUS RESERVE DES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 8(B) CI-APRES ET SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, TREND MICRO OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS

RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT RESULTANT DE L'EXECUTION DU CONTRAT, TEL QUE PREJUDICE COMMERCIAL OU FINANCIER, PERTE DE CLIENTELE, DE COMMANDES OU DE BENEFICES, PERTE OU ALTERATION TOTALE OU PARTIELLE DE DONNEES OU DE MEMOIRE, BLOCAGES DE SYSTEME, DOMMAGES AUX DISQUES OU AUX SYSTEMES ET CE, QUAND BIEN MEME TREND MICRO AIT ETE INFORMEE DE LA POSSIBILITE DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

**B. LES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 8(A) CI-AVANT NE SAURAIENT AVOIR POUR EFFET D'EXCLURE OU DE LIMITER LA RESPONSABILITE DE TREND MICRO EN CAS DE DECES OU DE DOMMAGES CORPORELS RESULTANT D'UNE FAUTE LOURDE OU INTENTIONNELLE DE SA PART, EN CAS DE FRAUDE OU TOUT AUTRE FAIT NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE EXCLUSION COMPTE TENU DES DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES EN VIGUEUR.**

**C. LA RESPONSABILITE DE TREND MICRO OU DE SES FOURNISSEURS NE SAURAIT ETRE ENGAGEE QUE SUR FAUTE PROUVEE ET EXCLUSIVE DE SA PART DANS LA SURVENANCE DU DOMMAGE. SANS PREJUDICE DES STIPULATIONS DES ARTICLES 8(A) ET 8(B) CI-AVANT ET SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, LA RESPONSABILITE DE TREND MICRO AU TITRE DU CONTRAT, TOUS SINISTRES CONFONDUS Y INCLUS LES APPELS EN GARANTIES, EST EXPRESSEMENT LIMITEE AU MONTANT DES REDEVANCES DE LICENCE, DES SERVICES ET DES SERVICES DE SOUSCRIPTION ACQUITTEES PAR VOS SOINS OU RESTANT DUES AU TITRE DU CONTRAT.**

**D. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITE QUI PRECEDENT REPOSENT SUR LE FAIT QUE LES CLIENTS UTILISENT LEUR ORDINATEUR A DIFFERENTES FINS, QU'ELLES SOIENT PRIVEES OU COMMERCIALES. VOUS DEMEUREZ SEUL RESPONSABLE DE LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE SAUVEGARDE ADAPTES A VOS BESOINS, AUX FINS DE PALLIER LES EVENTUELS DOMMAGES ET PERTES SUSCEPTIBLES DE SURVENIR DANS LE CADRE DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES. DE CE FAIT, VOUS ACCEPTEZ EXPRESSEMENT LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITE QUI PRECEDENT ET RECONNAISSEZ QUE SANS VOTRE ACCEPTATION DE CELLES-CI, LES REDEVANCES DE LICENCE AFFERENTES AU LOGICIEL, AUX SERVICES ET AUX SERVICES DE SOUSCRIPTION SERAIENT PLUS ELEVEES.**

- 9. GARANTIE LIMITEE.** Trend Micro garantit pour une durée de trente (30) jours à compter de la date de souscription du Logiciel et des Services, que ceux-ci fonctionneront de manière substantielle conformément à la Documentation associée. Trend Micro ne garantit en aucun cas l'adéquation du Logiciel ou des Services à vos besoins spécifiques, ou que leur utilisation interviendra de manière ininterrompue, exempte d'erreurs, en temps opportun ou protégée, ou que les bénéfices de leur utilisation seront exacts et fiables, ou que les erreurs ou problèmes constatés pourront être réparés ou corrigés. EN REGARD DE LA NATURE ET DU VOLUME DE CONTENUS ELECTRONIQUES MALICIEUX OU NON-SOLLICITES, TREND MICRO NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES MISES A JOUR SONT EXACTS OU EXHAUSTIFS, OU QU'ILS DETECTERONT, SUPPRIMERONT OU NETTOIERONT TOUT OU PARTIE DES APPLICATIONS ET/OU FICHIERS MALICIEUX OU NON-SOLLICITES. LA GARANTIE LIMITEE DE TREND MICRO EST EXCLUE DES LORS QUE LES DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES RESULTENT D'UN ACCIDENT, D'UNE ALTERATION, D'UNE UTILISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES ABUSIVE OU EN MECONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION ASSOCIEE, OU ENCORE EN CONJONCTION AVEC DES APPLICATIONS TIERS PRESENTANT DES FONCTIONNALITES SIMILAIRES ET/OU INCOMPATIBLES AVEC LE LOGICIEL ET LES SERVICES. LE LOGICIEL, LES SERVICES OU LES MISES A JOUR DE REMPLACEMENT, COMMUNIQUEES PAR TREND MICRO DANS LE CADRE DE LA GARANTIE LIMITEE, SERONT A LEUR TOUR COUVERTS POUR LA SEULE DUREE RESTANT A COURIR AU TITRE DE LA PERIODE DE GARANTIE LIMITEE INITIALE.
- 10. RÉPARATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE LIMITÉE.** La seule responsabilité de Trend Micro au titre de la garantie limitée de l'article 9 ci-avant ("Garantie Limitée") consiste exclusivement et à sa seule discrétion, dès lors que toute réclamation en la matière aura été adressée dans le délai de trente (30) jours précité, (a) à corriger l'erreur survenue au moyen d'une Mise à Jour, le cas échéant, ou (b) à vous assister aux fins de contourner l'erreur, ou (c) à vous rembourser les redevances de licence du Logiciel. SAUF DISPOSITIONS IMPERATIVES CONTRAIRES, LES STIPULATIONS QUI PRECEDENT CONSTITUENT VOTRE REPARATION EXCLUSIVE ET LA SEULE RESPONSABILITE DE TREND MICRO EN CAS DE SURVENANCE D'ERREURS AU SEIN DU LOGICIEL.
- 11. EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE.** LES STIPULATIONS DES ARTICLES 9 ET 10 CI-AVANT CONSTITUENT LA SEULE GARANTIE OCTROYEE PAR TREND MICRO AU TITRE DU CONTRAT, S'AGISSANT DU LOGICIEL ET DES SERVICES. SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, TREND MICRO NE CONSENT AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NOTAMMENT QUANT A LA VALEUR COMMERCIALE DU LOGICIEL ET DES SERVICES, LEUR ADEQUATION A UN USAGE SPECIFIQUE ET LEUR CARACTERE NON-CONTREFAISANT DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE TIERS. SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, TOUTE RÉCLAMATION AU TITRE D'UNE GARANTIE IMPERATIVE DEVRA INTERVENIR AU PLUS TARD DANS LE DELAI DE TRENTE (30)

JOURS (OU LE DELAI MINIMUM LEGAL) A COMPTER DE LA DATE DE SOUSCRIPTION DE LA LICENCE DU LOGICIEL ET DES SERVICES.

**12. PROTECTION DU CONSOMMATEUR.** LES LOIS EN VIGUEUR AU SEIN DE VOTRE ETAT DE RESIDENCE PEUVENT NE PAS AUTORISER LES EXCLUSIONS/LIMITATIONS DE GARANTIE/RESPONSABILITE A L'EGARD DU CONSOMMATEUR, AUQUEL CAS LES STIPULATIONS DES ARTICLES 8 ET 9 CI-AVANT SONT SUSCEPTIBLES DE NE PAS VOUS ETRE APPLICABLES. VOUS POUVEZ BENEFICIER DE GARANTIES SUPPLEMENTAIRES A CELLES OCTROYEES AU CONTRAT. EN AUCUN CAS LE CONTRAT NE SAURAIT AFFECTER VOS DROITS IMPERATIFS RESULTANT DE VOTRE STATUT DE CONSOMMATEUR.

**13. REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DE LA VIE PRIVEE.**

**A. GENERALITES.** L'utilisation du Logiciel est susceptible d'être soumise aux réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, en vigueur dans certaines juridictions. Il relève de votre responsabilité exclusive de déterminer la nature et l'étendue desdites réglementations et de vous y conformer effectivement. Dans le cadre et pour les besoins de la commande, l'activation, l'enregistrement, l'installation, l'utilisation et/ou le support du Logiciel ou de tous autres produits et services Trend Micro, Trend Micro procède au traitement de données, personnelles ou autres, ainsi que décrit au sein de la Charte Globale Données Personnelles de Trend Micro accessible à [www.trendmicro.com/privacy](http://www.trendmicro.com/privacy). Certaines de ces données peuvent être transmises automatiquement à Trend Micro, par le Logiciel ou les autres produits et services Trend Micro. Les données, personnelles ou autres, peuvent être transférées sur des serveurs de Trend Micro et de ses fournisseurs, localisés hors de votre juridiction (en ce compris hors Union Européenne), ainsi que plus amplement décrit dans la Charte Globale Données Personnelles.

**B. COLLECTE DE DONNEES.** Vous êtes informé que le Logiciel est susceptible d'intégrer des dispositifs destinés à collecter, télécharger, transmettre, utiliser et/ou stocker des données vous concernant ou concernant votre foyer (certaines d'entre elles pouvant être considérées comme personnelles au sens des réglementations en vigueur), ces données étant nécessaires aux fins de notamment permettre à Trend Micro de fournir les fonctionnalités du Logiciel, ainsi que plus amplement décrit au sein de la Charte Globale Données Personnelles.

**14. CONSENTEMENT AUX COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.** Trend Micro peut être amenée à vous adresser, par voie électronique, des notifications en application du Contrat ou toute autre communication concernant le Logiciel, les Services, les Services de Souscription ou encore l'utilisation faite par Trend Micro des informations que vous lui aurez communiquées ("Communications"). Ces Communications seront envoyées, via message produits ou par courrier électronique, à votre adresse électronique préalablement enregistrée, ou encore publiées sur ses sites internet. Le fait d'accepter le Contrat selon les modalités visées en préambule emporte votre consentement express à recevoir ces Communications par voie électronique et reconnaissance de votre part quant à la capacité de consulter les sites.

**15. CONFIDENTIALITE.** Vous reconnaissez que les numéros de série du Logiciel constituent des informations de valeur pour des tiers. En conséquence, vous vous engagez à en assurer la plus stricte confidentialité, à ne les utiliser que pour les seuls besoins d'enregistrement du Logiciel ainsi que visé au Contrat et à ne pas les divulguer de quelque manière que ce soit à des tiers.

**16. SAUVEGARDES.** Pendant toute la durée d'utilisation du Logiciel et des Services, vous vous engagez à sauvegarder régulièrement vos fichiers et programmes de Serveur ("Données") sur un support distinct. Vous reconnaissez que tout manquement de votre part en la matière constitue une aggravation des dommages et pertes qu'une éventuelle erreur du Logiciel ou des Services est susceptible de causer à vos Données, et pour lesquels Trend Micro ne saurait être tenue responsable.

**17. AUDIT.** *Pour les licences aux personnes morales exclusivement.* Trend Micro se réserve la faculté de vérifier, aux heures ouvrées et moyennant un préavis raisonnable, les conditions d'utilisation du Logiciel et des Services eu égard aux stipulations du Contrat. Dans l'hypothèse où l'audit révélerait un dépassement du nombre autorisé de Serveurs, vous vous engagez à vous acquitter du paiement des redevances complémentaires concernées au tarif public en vigueur à la date de leur facturation et ce, dans les quinze (15) jours suivant réception de la notification correspondante.

**18. RÉSILIATION.** Trend Micro se réserve la faculté, sans préjudice de ses autres droits, de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat en cas (i) de manquement à vos obligations contractuelles non réparé dans le délai de dix (10) jours suivant réception de votre part d'une notification électronique, ou (ii) de refus de votre part de recevoir des Communications en la forme électronique. Vous disposez de la faculté de faire appel de cette décision de résiliation en contactant Trend Micro France qui vous communiquera les détails de la procédure à suivre à cet effet. Dès résiliation du Contrat, vous vous engagez à détruire l'intégralité des copies du Logiciel. Vous pouvez mettre fin au

Contrat à tout moment, en procédant à la destruction de l'intégralité des copies du Logiciel. Les stipulations des articles 1 à 4 et 8 à 23 survivront à la cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit.

- 19. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS.** Le Logiciel est soumis aux réglementations des États-Unis en matière de contrôle des exportations ("U.S. Export Administration Regulations"). En conséquence, le Logiciel ne peut faire l'objet d'exportation ou de réexportation à destination de personnes physiques ou d'entités figurant au sein de listes spécifiques, ou encore localisées dans des pays sous embargo américain ou faisant l'objet de sanctions commerciales. Vous demeurez seul responsable de toute violation des dispositions légales en la matière. En acceptant le Contrat selon les modalités visées en préambule, vous confirmez ne pas figurer sur les listes concernées et ne pas être résident ou citoyen d'un pays touché par l'embargo des États-Unis.
- 20. INTEGRALITE DU CONTRAT/NON-VALIDITE PARTIELLE/SOUS-TRAITANCE.** Le Contrat, en ce notamment compris les prescriptions concernant le nombre de Serveur et la Période de Souscription, constitue l'intégralité de l'accord entre vous et Trend Micro eu égard à son objet. Sous réserve des stipulations de l'article 1 ci-avant et sauf dispositions légales impératives contraires, le Contrat annule et remplace tout accord antérieur, écrit ou oral, en la matière. Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou considérées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur. Trend Micro se réserve la faculté de sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat à tout tiers qualifié de son choix, en ce compris une filiale, mais demeure seule responsable de leur bonne exécution à votre égard.
- 21. INTEGRALITE DU CONTRAT/NON-VALIDITE PARTIELLE/SOUS-TRAITANCE.** Le Logiciel est susceptible d'intégrer des technologies tierces ou d'open source, dont l'utilisation peut être soumise à des conditions et modalités spécifiques généralement accessibles au sein de la rubrique " Read Me" ("Lisez-moi ") ou " About" ("A Propos ") du Logiciel. Les titulaires des technologies tierces se réservent tous droits de propriété intellectuelle y afférents. Le Contrat reste sans incidence sur la nature de vos relations avec ces tiers. La relation entre Trend Micro et ces tiers est celle de licencié/concédant (fournisseur).
- 22. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION.** Le Contrat est soumis à la loi française. Licence Particuliers exclusivement. Tout litige découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du Contrat est soumis aux tribunaux français. Licence Personnes Morales exclusivement. En cas de litige découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution Contrat et à défaut d'accord amiable entre Trend Micro et vous, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.
- 23. CONCEDANT TREND MICRO.** Le concédant est TREND MICRO EMEA Limited, société de droit irlandais immatriculée sous le numéro 364963, dont le siège social est situé IDA Business and Technology Park, Model Farm Road, Cork, Ireland. fax: +353-21 730 7 ext. 373.

<p>LE LOGICIEL ET LES SERVICES SONT PROTÉGÉS PAR LES LOIS DE PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES, LE SECRET COMMERCIAL, LES COPYRIGHTS ET LE DROIT AMÉRICAIN DES BREVETS, AINSI QUE PAR LES DISPOSITIONS DES TRAITES INTERNATIONAUX EN CES MATIÈRES. TOUTE REPRODUCTION OU DISTRIBUTION NON AUTORISÉE EST PASSIBLE DE SANCTIONS PÉNALES ET CIVILES.</p>
--